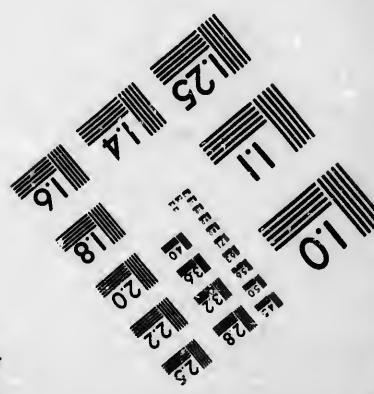
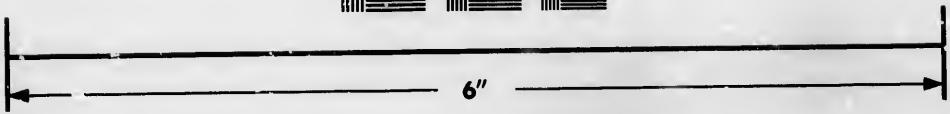
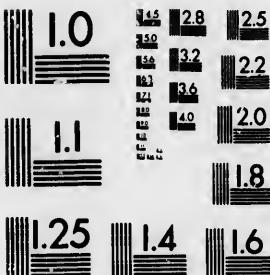


## IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic  
Sciences  
Corporation

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14560  
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1986**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la  
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées  
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,  
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont  
pas été filmées.

Additional comments:/ [Printed ephemera] 1 sheet (verso blank)  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata  
slips, tissues, etc., have been refilmed to  
ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement  
obscures par un feuillet d'errata, une pelure,  
etc., ont été filmées à nouveau de façon à  
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
12X	16X	20X	24X	28X	32X

tais  
s du  
odifier  
une  
image

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

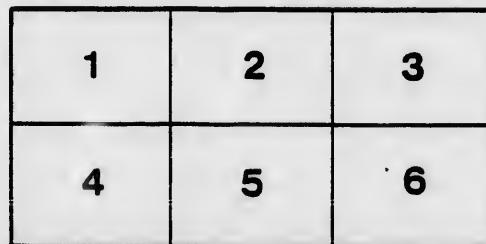
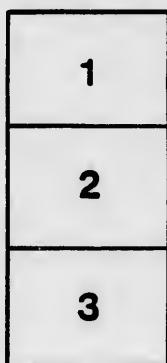
Seminary of Quebec  
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▽ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec  
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

rrata  
o  
pelure,  
n à

HEAD-QUARTERS,  
MONTREAL, 7th June, 1813.

G. O.

Great inconvenience and confusion arising in many cases from the manner in which the Accounts for the care and repair of Arms belonging to the Battalions of Sedentary Militia and other contingent charges of a similar nature, are at present made out and paid, His Honor the President is pleased to direct, that in future, all Accounts relating to the care and repair of Arms shall be made out half yearly, to the 24th October and 24th of April, inclusive; and also that as well such Accounts as all others whatsoever for contingent expences of the Militia service, instead of being sent in the first instance to the Deputy Paymaster-General of the Militia Forces as has been hitherto done in consequence of the General Orders of the 9th of January and 4th of May last, shall be forwarded to the Civil Secretary's Office, at Quebec, where, after having been examined and passed by the Inspector-General of Provincial Public Accounts, they will be authorized to be paid by the Deputy Paymaster-General of the Militia Forces.

J. T. TASCHEREAU,  
Dep. Adj. Gen. of the Militia Forces.

Bibliothèque,  
Le Séminaire de Québec  
3, rue de l'Université,  
Québec 4, QUE.

HEAD-QUARTERS,  
MONTREAL, 10th June, 1813.

G. O.

It having been very difficult in certain cases to the persons who arrested Deserters from the Embodied Militia to obtain payment of the four dollars which they were entitled to by virtue of the General Order of the eight of May last, from the Pay-Master of the Battalion to which such Deserters belonged, on account of the distance of such Battalions, His Honor the President and Commander of the Forces, in order to prevent such delay in the payment of that reward, directs that when any persons who shall have arrested Deserters, cannot conveniently be paid of these four dollars by such Pay-Masters, they may apply to the Commandant of the Sedentary Militia where they may happen to be. The which Commandant is authorised to pay the same and to charge it in the contingent accounts of his Corps.

J. T. TASCHEREAU,  
Dep. Adj. Gen. of the Militia Forces.



QUARTIERS-GENERAUX,  
MONTREAL, 7 Juin, 1813.

O. G.

Etant survenu en plusieurs instances de grands inconveniens et beaucoup de confusion par la manière dont les Comptes pour le soin et la réparation des Armes appartenans aux Bataillons de la Milice Sédentaire, et des autres Comptes contingens d'une nature semblable, sont maintenant faits et payés, il a plu à Son Honneur le Président d'ordonner qu'à l'avenir tous Comptes qui ont rapport au soin et à la réparation des Armes seront faits tous les six mois, jusqu'au 24 Octobre et au 24 Avril, et que tous Comptes ou autres dépenses contingentes du service de la Milice, au lieu d'être envoyés au premier instance au Député Paie-Maître-Général de la Milice, tel qu'il a été pratiqué en conséquence des Ordres Généraux du 9 Janvier et 4 de Mai dernier, seront transmis au Bureau du Secrétaire Civil à Québec, où après avoir été examinés et passés par l'Inspecteur-Général des Comptes Publics de la Province, le Député Paie-Maître-Général de la Milice sera autorisé de les payer.

J. T. TASCHEREAU,  
Dép. Adj. Gén. des Milices.

QUARTIERS-GENERAUX,  
MONTREAL, 10 Juin, 1813.

O. G.

Ayant été en certains cas très difficile aux personnes qui avoient arrêté des Déserteurs de la Milice Incorporée de se faire payer les quatre piastres qu'elles avoient droit d'avoir en vertu de l'Ordre Général du huit Mai dernier, par le Paie-Maître du Bataillon au quel tels Déserteurs appartenioient, par l'éloignement de ces Bataillons, Son Honneur le Président et Commandant des Troupes, pour empêcher tels délais dans le paiement de cette récompense, ordonne que lorsque des personnes qui auront arrêté de Déserteurs ne pourront pas commodelement se faire payer les quatre piastres par tels Paie-Maîtres, elles pourront s'adresser au Commandant de la Milice Sédentaire où elles seront, lequel est par le présent autorisé de les payer et de les charger dans les Comptes contingents du Corps.

J. T. TASCHEREAU,  
Dép. Adj. Gén. des Milices.



